DELIBERATION N° 2009/10-01 - FINANCES - BUDGET GENERAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Rapporteur : Monsieur Joël LAMY

Le budget primitif 2009 de la ville de Ludres a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°2009/03-01 du 23 mars 2009. Il retrace les prévisions en recettes et en dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et en dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2008, et d'intégrer les résultats de l'année 2008.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture du budget supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	**Recettes**
FONCTIONNEMENT		
Réelles	89 100,00 €	218 000,00 €
Ordres	128 900,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	**218 000,00 €**	**218 000,00 €**
INVESTISSEMENT		
Réelles	1 201 817,29 €	471 670,79 €
Ordres	0,00 €	128 900,00 €
Reports de crédits exercice 2008	580 353,10 €	12 338,00 €
Reprise du résultat d'investissement 2008	0,00 €	1 169 261,60 €
Total investissement	**1 782 170,39 €**	**1 782 170,39 €**
BUDGET SUPPLEMENTAIRE		
Réelles (+ reprise des résultats)	1 290 917,29 €	1 858 932,39 €
Ordres	128 900,00 €	128 900,00 €
Reports de crédits exercice 2008	580 353,10 €	12 338,00 €
Total global	**2 000 170,39 €**	**2 000 170,39 €**

Ce budget supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce budget supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	6 298 780,00 €	6 298 780,00 €
Investissement	2 889 555,99 €	2 889 555,99 €
Budget total	**9 188 335,99 €**	**9 188 335,99 €**

Pour information, l'affectation des résultats 2008 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°2009/06-03 du 22 juin 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour et 8 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous et groupe Ludres Ensemble) :

- d'adopter le budget supplémentaire 2009.